

Monsieur AUGUSTIN DE ROMANET

Président Directeur General
D'Aéroports de Paris

Copie : **Mr GASSE**

Directeur des Ressources Humaines
Président du CSE

Mr LEBRUN

DRHR

Roissy, le 24 avril 2023

Monsieur le Président Directeur Général,

Par le présent, nous vous écrivons dans le cadre de la lettre ouverte qui vous est adressée et transmise par courriel le 11 avril dernier portant sur les indemnités kilométriques.

Pour rappel, cette lettre ouverte se conclut ainsi " (...) **FORCE OUVRIERE estime que vous devez :**

- **Revenir aux systèmes des Iks, ou un système équivalent prenant en compte la distance du domicile.**

- **Annoncer dès à présent que vous allez geler la dégressivité des IDT prévue dans les jours à venir.**

Nous tenant à votre disposition pour une audience permettant d'avancer sur ces demandes, (...)"

Aujourd'hui 24 avril, **cette lettre ouverte a été contresignée par plus de 766 agents soit x % du personnel. C'est fort de ce mandat confié par les agents que nous sollicitons une audience.**

La direction avait inscrit un point à l'ordre du jour du CSE du 20 avril 2023 intitulé : "*information sur l'Indemnité Domicile – Travail au mois d'avril 2023*". Lors de celui-ci, le représentant de la direction a annoncé que "*la dégressivité de l'IDT*" était gelée "*jusqu'en septembre 2023*" en ajoutant qu'il faudrait trouver "*une solution plus pérenne.*"

En séance du CSE, la délégation FORCE OUVRIERE a pris la parole pour préciser :

- D'une part, que "geler la dégressivité" en y ajoutant une date pour la mettre en œuvre n'est pas **la geler mais la reporter simplement.** A notre sens, seule la suppression définitive de la dégressivité des IDT comme première mesure urgente est la condition pour trouver une solution plus pérenne.
- "**Trouver une solution plus pérenne**" ne peut que se faire dans le cadre d'un dispositif similaire aux IK à savoir proportionnel à la distance domicile / travail.

Dans une période d'augmentation constante des coûts des carburants, la mise en place du report de la dégressivité n'est pas neutre pour le pouvoir d'achat des agents mais elle ne règle en rien le problème dans le temps. Seule sa suppression définitive ne peut être de nature à aller dans le sens d'une solution plus pérenne. Elle en est sa condition.

Si le représentant de la direction a refusé de répondre aux deux revendications soutenues dans la lettre ouverte dans la séance du CSE, nous supposons que c'est parce qu'il ne pouvait aller plus loin. Mais quand il déclare "trouver une solution plus pérenne", nous en concluons que la direction est consciente du problème. Nous prenons au sérieux ce propos de la direction car nous n'osons imaginer que c'étaient des paroles légères.

Pour conclure, fort de ces éléments circonstanciés, de la lettre soutenue par plus de 766 agents de toutes catégories (de l'agent d'exécution au cadre), nous vous demandons audience pour évoquer ces sujets.

Espérant une réponse positive quant à la suite que vous donnerez à cette demande d'audience, veuillez accepter, Monsieur le Président Directeur Général, nos sincères salutations.

Pour le syndicat FO ADP,

Fabrice Criquet

Secrétaire du syndicat FO ADP